

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 janvier 2013

La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le présent avis emprunte la voie de la métamorphose, chère à Edgar Morin, plus que celle de la révolution. Il convient enfin de libérer les énergies de la transition. L'avis est sans concession, lucide et ne laisse pas place au catastrophisme. L'urgence est là mais il est encore temps d'agir. Maintenant il convient d'énoncer plus que dénoncer. Les rapporteurs démontrent qu'il est possible, moyennant une démarche pragmatique et rationnelle, de transformer les contraintes en une opportunité pour réellement permettre à la France de mettre en valeur les atouts dont elle dispose au sein de ses territoires.

Le groupe de l'UNAF partage pleinement cette approche et tient à mettre l'accent sur trois axes de la métamorphose à engager et ceci dans l'intérêt direct et répondant aux aspirations des familles :

la santé et la sécurité sont devenues des priorités incontournables et les politiques énergétiques doivent en tenir compte. Cela vaut pour les énergies fossiles le plus souvent importées mais aussi pour l'énergie nucléaire pour laquelle le stockage et l'ancienneté des installations posent question. Ces énergies sont contraires au développement durable et les familles refusent qu'elles handicapent l'avenir et la santé de leurs enfants. Dès lors le groupe de l'UNAF est favorable à la préconisation visant à accélérer et accompagner la maturation des énergies renouvelables : les territoires ultramarins notamment, ont là un potentiel, qu'il convient de valoriser au mieux ;

le groupe de l'UNAF soutient également fortement la recommandation appelant au partage des enjeux pour une mobilisation des acteurs, au premier rang desquels se trouvent les familles. L'UNAF a déjà amorcé le virage. L'expertise des associations familiales et des UDAF en matière de développement durable contribue à l'apprentissage, à l'éducation aux bonnes pratiques permettant les changements de comportements de chacun et l'entrée de la France dans une société de la sobriété énergétique ;

enfin, le groupe de l'UNAF partage les principes devant guider toute nouvelle mesure fiscale liée à l'environnement. Si tout nouveau dispositif fiscal conçu pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre permettrait de constituer un signal important, il convient de ne pas négliger les facultés contributives des redevables. Comme à chaque fois, ce sont bien les familles qui paieront cette charge supplémentaire et la justice fiscale recommande qu'il soit tenu compte de leur faculté contributive, notamment sur le plan du logement et du transport. Il est, en effet, important de rappeler que logement, transport et aménagement du territoire sont étroitement liés. Les familles, qui habitent en zone périurbaine le font souvent pour se loger à moindre

coût mais consomment dès lors davantage de carburant pour rejoindre leur lieu de travail et conduire les enfants à l'école. L'accompagnement des familles pour les économies d'énergie doit être encouragé et l'accès à des transports publics ou collectifs doit être organisé particulièrement en zone rurale.

La transition énergétique constitue un enjeu économique, social et environnemental. Dans ce cadre, pour les familles, les questions de santé, de sécurité, de prix et de revenus sont primordiales.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.